

Quelle portée juridique a une information intranet sur les droits familiaux ?

Réponse courte

Aucune valeur normative, mais une valeur probatoire réelle. Une note interne ne crée pas de droit et ne modifie pas le contrat ; elle constitue en revanche un écrit daté, opposable à son auteur, dont un salarié peut se prévaloir pour établir une pratique ou une promesse.

Deux effets sont à anticiper. Une information **erronée** sur laquelle un salarié s'est fondé — un délai de préavis inexact, un montant d'indemnité surestimé — engage la responsabilité de l'entreprise sur le terrain du préjudice causé.

Une information **contredite par la pratique** produit l'effet inverse de celui recherché. L'écart entre ce que l'intranet annonce et ce que les décisions montrent alimente directement le faisceau d'indices que l'article **L.253-2** rend décisif en matière de discrimination.

Définition

La **note interne** est un document d'information diffusé par l'employeur. Elle se distingue du règlement interne, opposable aux salariés, et de l'accord collectif, qui produit des effets normatifs.

L'**usage** est une pratique constante, générale et fixe, à laquelle la jurisprudence attache des effets. Une note répétée et appliquée uniformément peut contribuer à le caractériser.

Conditions d'exercice

La valeur du document dépend de sa nature, pas de son support.

Document	Valeur	Effet
Note d'information sur l'intranet	Déclarative	Preuve d'une pratique ou d'une promesse
Règlement interne	Opposable	Nullité des clauses contraires à l'égalité (<u>L.253-3</u>)
Accord d'entreprise	Normatif	Même contrôle de nullité
Contrat de travail	Normatif entre les parties	Modification soumise à <u>L.121-7</u>
Charte volontaire	Déclarative	Élément de preuve
Foire aux questions RH	Déclarative	Engage sur l'exactitude de l'information
Courriel individuel	Déclaratif	Peut valoir engagement dans son périmètre

Modalités pratiques

Ce qui rend une publication utile plutôt que risquée.

Point	Conduite
Exactitude	Vérifier les délais, montants et fondements avant diffusion
Datation	Indiquer la date de mise à jour, et les montants indexés comme tels
Renvoi au texte	Citer l'article, pour permettre la vérification
Absence de promesse	Distinguer ce qui est légal de ce qui est une pratique de l'entreprise
Cohérence	Vérifier que les décisions suivent ce qui est publié
Révision	À chaque évolution des textes ou des montants
Traçabilité	Conserver les versions successives

Pratiques et recommandations

Les montants sont la première source d'erreur, parce qu'ils bougent. Une page annonçant un plafond d'indemnité de congé parental sans date de mise à jour devient fausse à la première indexation, et le salarié qui a arbitré sur cette base a un grief simple à formuler.

La distinction entre le droit et la pratique de l'entreprise doit être visible. Écrire « la loi accorde quatre ou six mois à plein temps ; nous examinons favorablement les demandes de temps partiel » est exact et n'engage que sur l'examen ; écrire « nous accordons le temps partiel » crée une attente que l'article L.234-44 ne garantit pas.

Le renvoi à l'article est le meilleur réflexe éditorial. Il permet au lecteur de vérifier, protège l'entreprise contre le reproche d'avoir dénaturé le texte, et facilite la révision : lorsque l'article change, les pages qui le citent se retrouvent immédiatement.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.253-3	Nullité des clauses contraires au principe d'égalité dans un règlement d'entreprise
Art. L.253-2	Charge de la preuve à l'employeur
Art. L.121-7	Modification en défaveur du salarié : formes et délais du licenciement
Art. L.234-44 et L.234-45	Formules de congé ; ce qui est de droit et ce qui suppose un accord
Art. L.246-3 , paragraphe (3)	Information et formation parmi les mesures de prévention
Art. L.261-2	Information préalable en matière de traitement de données
Art. L.414-3	Information et consultation de la délégation du personnel
Code de la sécurité sociale, art. 306 et suivants	Indemnité de congé parental et montants indexés

Une note interne n'a pas de valeur normative, mais elle est un écrit daté opposable à son auteur. Publier une information inexacte engage donc davantage que ne rien publier.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.